



Déposée à la Préfecture le

Revenue au SDIS du Cher le

Publiée le

Accusé Réception Préfectoral n° 018-281800136-2024.....-P24-989-AR

Arrêté n° 24-989
portant établissement de la liste d'aptitude d'accès
au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
au titre de l'année 2025

Le Président du conseil d'administration,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 et suivants ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu les délibérations n° 20-090 du 11 décembre 2020, n° 21-017 du 19 mars 2021 et n° 23-084 du 29 juin 2023 relatives à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion du SDIS du Cher après avis du comité technique compétent ;
- Vu la délibération n° 22-090 du 24 novembre 2022 portant ratios promus et promouvables des agents du SDIS du Cher applicable jusqu'en 2025 inclus ;
- Vu le règlement intérieur du SDIS du Cher ;
- Vu le tableau des effectifs et le sociogramme du SDIS du Cher ;
- Vu l'avis de la commission d'avancements et de promotions internes au titre de l'année 2025 qui s'est réunie le 11 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux du service départemental d'incendie et de secours du Cher au titre de l'année 2025 est établie comme suit (promotion interne au grade d'agent de maîtrise par la voie du choix) :

Ordre	Nom	Prénom	Grade actuel	Grade nomination
1	PHILIPPEAU	Estelle	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise

Proportion H/F des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

Proportion H/F des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans le délai de deux mois à partir de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet « <http://www.telerecours.fr>. »

Article 3 : Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer la publicité de la présente liste d'aptitude conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 4 : Monsieur le Président du service départemental d'incendie et de secours du Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.

Fait à Bourges, le ...**13 DEC.**...**2024**.....

Le Président du conseil d'administration
Des services d'incendie et de secours du Cher;

Patrick BAGOT

